



La préservation de la biodiversité, essentielle pour l'économie et les entreprises

De nombreux secteurs économiques dépendent de la biodiversité. Encore faut-il pouvoir évaluer leur impact sur la nature, en se dotant de données et d'indicateurs communs.



JÉRÔME DUPRAS
Président d'Habitat

www.habitat-nature.com

2022 est à marquer d'une pierre blanche. Lors de la 15e Conférence des parties sur la biodiversité (COP15), le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a été adopté par 196 pays en décembre de cette année-là.

L'occasion d'établir un plan d'action ambitieux en faveur d'un monde qui vivrait en harmonie avec la nature. L'objectif : redevenir une humanité positive pour la biodiversité, marquée ces dernières années par la destruction des habitats naturels, la montée en puissance des espèces envahissantes, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles... « Cette COP 15 s'est donnée 23 cibles qui touchent à la fois les États, les acteurs économiques mais aussi le milieu de la finance, incité à innover, à inventer de nouvelles formes de déploiement du capital qui soit plus douces pour la nature, se félicite Jérôme Dupras, universitaire québécois, écologue, Président d'Habitat. C'est le cas par exemple des paiements pour services environnementaux de finance durable et des biocrédits. Aussi des acteurs comme Sienna réfléchissent-ils désormais à des modèles alternatifs qui protègent la biodiversité. D'autres cibles touchent des

secteurs économiques qui ont un impact spatial ou une relation directionnelle avec le vivant. » A l'échelle internationale, des données montrent, en effet, que plus de la moitié du PIB mondial est directement dépendant de la biodiversité.

La data clé pour évaluer l'impact sur la biodiversité

Dans le sillage du climat, plus en plus des standards émergent en vue de mener des discussions communes et transparentes, voire de produire des modèles évaluant dépendances et des risques vis-à-vis de la biodiversité. D'où l'importance de la donnée.

« En tant qu'acteur financier, évaluer la biodiversité est compliqué. Faute d'étalon commun, la donnée variera en fonction du projet financé, souligne Alix Faure, Directrice ESG chez Sienna. Il nous faut pourtant rendre compte,

auprès de nos investisseurs, des progrès de ces entreprises et de leur comportement dans la durée ». Comparée à la donnée financière, qui s'appuie sur des systèmes de comptabilité internationaux communs, dans la biodiversité, l'empreinte est locale et la data multiple. La triangulation de différentes sources de données sera donc essentiel pour en avoir une vision plus globale.

Jérôme Dupras souligne également l'importance de se doter de modèles non contraignants qui fonctionnent réellement. Et d'espérer que certains projets pilotes, initiatives uniques et innovantes, puissent devenir des cas d'école, avec à la clé l'établissement des standards internationaux.

Ce document est destiné exclusivement aux investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE (MIFID II). Ce document est une communication marketing présentant les stratégies et l'expertise des sociétés de gestion du groupe Sienna Investment Managers. Ce support n'a aucune valeur précontractuelle ou contractuelle, il fournit des descriptions ou des analyses basées sur des informations générales. Les opinions qui y sont exprimées ne tiennent pas compte de la situation individuelle de chaque investisseur et ne peuvent en aucun cas être considérées comme un conseil juridique, un conseil fiscal ou une recommandation, une sollicitation, une offre ou un conseil pour tout investissement ou arbitrage de titres ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'horizon de placement recommandé est un minimum et ne constitue pas une recommandation de vente à l'issue de cette période. D'une manière générale, les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures des investissements. La valeur des investissements et la performance des produits présentés dans ce document peuvent augmenter ou diminuer fortement et un investisseur peut ne pas récupérer le montant initial de son investissement. Certains investissements, en particulier les investissements dans des fonds de capital-investissement ou de capital-risque, présentent un degré de risque supérieur à la moyenne et doivent être considérés comme des investissements à long terme.

Les produits présentés dans ce document peuvent faire l'objet de certaines restrictions dans certains pays ou à l'égard de certaines personnes. En conséquence, vous êtes invité à vous assurer du respect des dispositions légales et réglementaires qui vous sont applicables. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles ne peuvent être reproduites en tout ou en partie sans l'autorisation préalable de Sienna Investment Managers.

Sienna Investment Managers, société par actions simplifiées au capital de 10 000 EUR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 983 606 211.